



URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le **Collège communal** fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi - ~~que la Fonctionnaire déléguée est saisie~~ - ~~que le Gouvernement est saisi~~ - d'une demande de : ~~permis d'urbanisation~~ - ~~modification de permis d'urbanisation~~ - **permis d'urbanisme** - ~~permis d'urbanisme de constructions groupées~~ - ~~certificat d'urbanisme n°2~~.

Le demandeur est **Monsieur Gael WIJNGAARD**, demeurant avenue Suzanne 1 à 1330 Rixensart.

Le terrain concerné est situé **avenue Suzanne 1 à 1330 Rixensart** et paraît cadastré 1^{re} division section F parcelle 416.

Le projet présente les caractéristiques suivantes :

1) le projet consiste en la construction d'une piscine.

2) la demande est soumise à une annonce de projet pour la raison suivante :

le projet s'écarte des indications du guide communal d'urbanisme, en ce qui concerne :

- la marge de recul avant de la piscine qui est inférieure à 2 mètres (1,3 mètre) ;
- l'aménagement de la piscine qui ne respecte pas le relief du sol.

Le dossier peut être consulté sur le site internet de la Commune de Rixensart (<http://www.rixensart.be/administration/documents-et-demarches/#docEnquetes>) ou pour les personnes qui le souhaitent, **de préférence sur rendez-vous**, les jours ouvrables de **08h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00** à l'adresse suivante : Colline du Glain 33 à 1330 Rixensart.

Des explications sur le projet et la prise de rendez-vous peuvent être obtenues auprès de Monsieur Jean-Baptiste Coyette, téléphone 02/654.16.50, mail urbanisme@rixensart.be, dont le bureau se trouve **Colline du Glain 33 à 1330 Rixensart**.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 11 novembre 2020 au 25 novembre 2020 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : **avenue de Merode 75 à 1330 Rixensart**.